**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
**Herausgeber:** Union syndicale suisse
**Band:** 19 (1927)
**Heft:** 12

**Rubrik:** Économie

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

cluants obtenus en tous pays, dans l'application des principes ci-dessus rappelés, en utilisant les recherches faites dans certains pays, et en favorisant les échanges d'informations entre intéressés;

4o De répandre dans tous les milieux la claire conscience des avantages et des obligations que comportent la rationalisation et l'organisation scientifique du travail ainsi que de leurs possibilités de réalisation progressive.

---

# Economie.

## La situation de l'industrie.

Les enquêtes de l'Office fédéral du travail sur la situation de l'industrie pendant le troisième trimestre 1927 (enquêtes englobant 1749 entreprises avec 211,003 ouvriers) confirment que la marche des affaires dans l'industrie suisse est actuellement *parfaitement bonne.* Depuis les conjonctures de la période de guerre, la situation n'a jamais été jugée aussi favorable qu'aujourd'hui par les patrons. Le coefficient d'occupation * établi par l'Office fédéral du travail marque constamment la hausse.

*Coefficient d'occupation.*

(150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais.)

| | IIIme trimestre 1926 | Ier trimestre 1927 | IIme trimestre 1927 | IIIme trimestre 1927 |
|---|---|---|---|---|
| Industrie du coton | 68 | 105 | 106 | 118 |
| Industrie de la soie | 86 | 101 | 105 | 112 |
| Industrie de la laine | 75 | 96 | 104 | 128 |
| Industrie de la toile | 95 | 75 | 101 | 100 |
| Industrie de la broderie | 82 | 109 | 106 | 107 |
| Autres industries textiles | 78 | 87 | 81 | 99 |
| Industrie du vêtement | 85 | 100 | 106 | 114 |
| Alimentation et tabac | 102 | 96 | 103 | 100 |
| Industrie chimique | 111 | 120 | 115 | 114 |
| Industrie du papier, du cuir et du caoutchouc | 74 | 81 | 84 | 89 |
| Arts graphiques | 102 | 118 | 115 | 112 |
| Industrie du bois | 101 | 102 | 110 | 112 |
| Industrie métallurgique et des machines | 88 | 98 | 100 | 108 |
| Industrie horlogère et bijouterie | 98 | 104 | 110 | 117 |
| Pierre et terre | 99 | 89 | 109 | 109 |
| Industrie du bâtiment | 111 | 98 | 107 | 105 |
| Total de toutes les industries | 89 | 100 | 104 | 110 |

En comparaison du troisième trimestre 1926, le degré d'occupation s'est amélioré dans toutes les industries, à l'exception de l'industrie du bâtiment et de l'industrie des denrées alimentaires où un recul sensible est intervenu. Au cours de cette année, la situation économique s'est améliorée de trimestre en trimestre; il n'y a que l'industrie chimique et les arts graphiques qui accusent une aggravation de la marche des affaires comparativement au premier trimestre. Comme la courbe du tableau ci-dessus le démontre, la crise qui a surgi en 1926, n'est pas seulement surmontée, mais le coefficient 110 est déjà 6 points plus élevé que durant la situation relativement favorable de l'automne 1924.

---

* En ce qui concerne l'établissement du coefficient d'occupation et ses variations depuis 1924, voir la *Revue syndicale* de juin 1927.

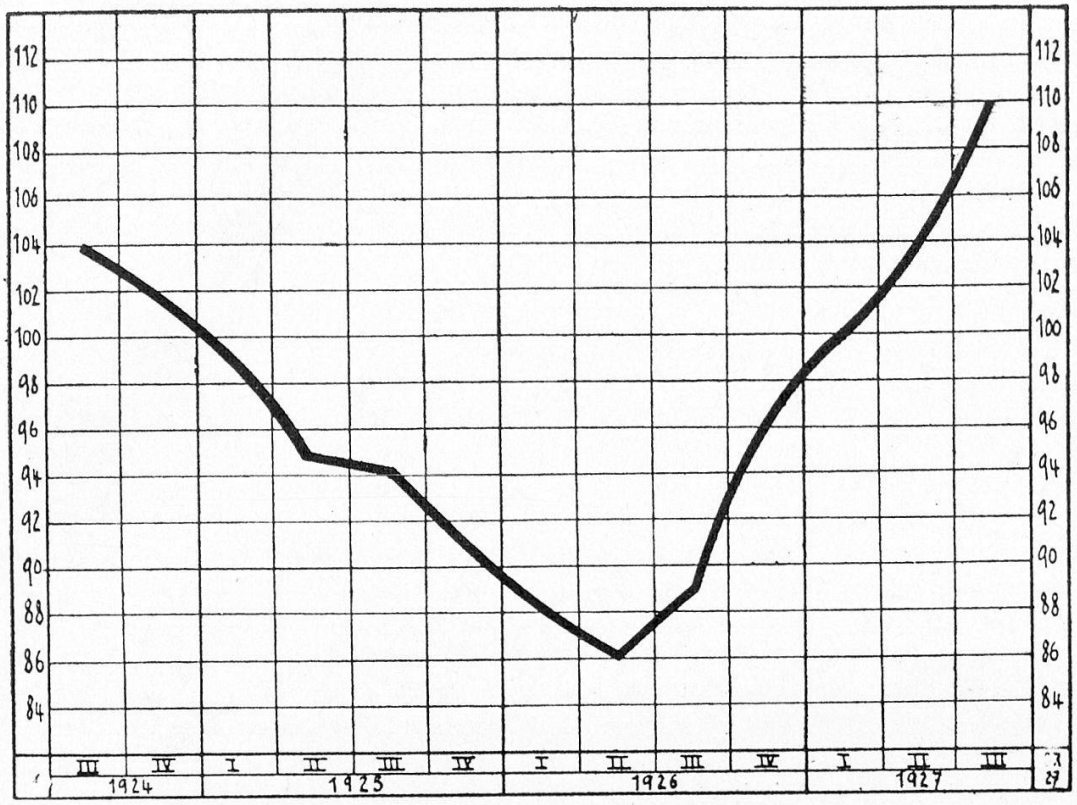


Selon les *Informations de statistique sociale* (fascicule de novembre), une *pénurie de main-d'œuvre qualifiée* se fait sentir dans l'industrie de la soie, de la laine, de la broderie, du vêtement, métallurgique et des machines et des arts graphiques. Certes, il ne s'agit là que de quelques professions spéciales. Une *pléthore* de main-d'œuvre qualifiée est signalée particulièrement dans les « autres industries textiles », en outre dans l'industrie chimique, métallurgique, horlogère et dans l'industrie de la pierre et terre.

Les *perspectives* d'occupation pour le prochain avenir sont jugées bonnes ou satisfaisantes par la plupart des entreprises; il n'y a que l'industrie du bâtiment qui fasse exception ensuite de la mauvaise saison. L'avenir apparaît sensiblement meilleur qu'il y a une année, mais meilleur aussi que pendant les premier et deuxième trimestres 1927.

Ces indications confirment entièrement notre rapport du mois passé sur la situation économique. Les patrons eux-mêmes sont forcés de reconnaître la bonne marche des affaires de l'industrie. C'est pourquoi nous tenons à renouveler la question que nous posions dans notre fascicule du mois de novembre: *Qu'est-il fait pour permettre aux ouvriers de participer à l'amélioration de la situation économique?* D'après les indications des entreprises, les *salaires* n'ont pas l'air d'avoir changé ces derniers temps. Il n'y a que 6 entreprises (2 dans l'industrie métallurgique et des machines, et chacune 1 dans l'industrie chimique, du vêtement, du papier et du bâtiment) qui signalent des augmentations de salaire, dont 428 ouvriers bénéficient. Pour ces ouvriers, l'augmentation s'élève à 6,7 %, mais si l'on prend tous les ouvriers englobés par l'enquête, cela ne fait que 0,05 %! La prochaine récapitulation sur les dividendes des sociétés anonymes viendra révéler que les capitalistes ne se contentent pas d'augmentations de revenus aussi modestes.

Et en considération de la meilleure situation économique, une autre question doit encore être posée: *Qu'est il fait pour que la semaine légale de 48 heures soit enfin appliquée dans toutes les entreprises?* Jusqu'à maintenant, les prolongations de la durée du travail, en particulier les autorisations de la

semaine de 52 heures sur la base de l'art. 41, étaient toujours motivées par les conditions difficiles de l'après-guerre et la crise économique. Ces arguments furent toujours des prétextes, mais aujourd'hui ils ne tiennent plus debout. Certes, les travailleurs eux-mêmes chercheront à faire triompher leurs droits. Certains événements survenus ces derniers temps nous ont également montré que là, où les ouvriers sont unis et fermement décidés à la lutte, les patrons sont disposés à faire des concessions, afin de pouvoir profiter de la bonne marche des affaires.

---

# Mouvement ouvrier

## En Suisse.

FÉDÉRATION SUISSE DES RELIEURS. Tandis que la Fédération suisse des typographes et l'Union suisse des lithographes possèdent une convention professionnelle, le contrat collectif dans l'industrie de la reliure et dans les branches annexes (fabriques de registres, cartonnage, etc.) a été résilié en 1923 par les organisations ouvrières et, à l'exception du Tessin, il n'a plus été possible de conclure de nouvelles conventions.

En janvier 1925, la section de Berne réussit à conclure une convention locale qui fut suivie en 1926 par une convention pour les fabriques de registres. En automne 1927, la Fédération suisse des relieurs présenta un projet de contrat aux patrons de Bâle, de Genève et de Kreuzlingen sur la base de la convention intervenue à Berne. Tandis qu'à Bâle les tractations furent possibles et qu'à Genève on ne s'y refusa pas non plus, les maisons de Kreuzlingen, soit la fabrique de registres Bodan S. A. et la fabrique d'étuis C. Gottschalk et l'association patronale de Kreuzlingen repoussèrent notre requête. A Kreuzlingen, c'est l'organisation patronale qui fait la loi, quelle que soit la branche professionnelle dont il s'agisse, et même lorsque ses dirigeants n'ont aucune idée des conditions qui règnent dans la profession. Dans l'affaire dont nous nous occupons, on répondit simplement: Nous ne nous laissons pas lier par des contrats collectifs. Cette attitude conduisit à la grève. La fabrique d'étuis aurait bien été disposée à conclure un contrat de travail pour son compte, mais elle ne l'osa pas.

Les revendications ouvrières sont pourtant modestes: elles consistaient à demander des salaires minima qui seraient sans doute admis comme maxima dans cette région et dont la classe supérieure n'atteindrait pas même la moyenne de fr. 74.— payée en Suisse aux ouvriers professionnels; elles demandaient en outre les mêmes vacances qu'à Berne, de même que le payement des 6 jours fériés légaux. Dans cette localité, si étroitement liée avec la ville badoise de Constance, les salaires sont en général très bas, en sorte que les revendications de la Fédération suisse des relieurs auraient constitué une forte poussée en avant. C'est naturellement la raison pour laquelle les patrons se défendirent des pieds et des mains contre la conclusion d'une convention professionnelle. La lutte des quelque 40 grévistes, auxquels se joignirent immédiatement deux menuisiers organisés de la fabrique d'étuis, sera excessivement âpre. Elle se trouvera aggravée du fait que le secrétariat de la Fédération des maîtres relieurs, dont la fabrique de registres de Kreuzlingen n'est plus membre, n'en fournit pas moins des briseurs de grève à cette maison! La qualité de ces individus est d'ailleurs très douteuse et ils ne sont pas en mesure de faire terminer le travail commencé avant la grève. C'est pourquoi la fabrique dut envoyer en Allemagne l'achèvement d'un travail entrepris (les œuvres de Jeremias Gotthelf);